



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-119**

**Séance publique du**

**24 juillet 2020**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1176367-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020

**OBJET : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET VIE ÉTUDIANTE : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS**

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S QUALITE DE VIE

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JUILLET 2020

**Nomenclature : 5.3**  
Designation de representants

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET VIE ÉTUDIANTE : DÉSIGNATION DE  
REPRÉSENTANTS  
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Les statuts de différents organismes relevant de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante prévoient que des représentants de la municipalité doivent être désignés par le Conseil Municipal pour y siéger.

En application des dispositions de l'Article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il s'agit notamment de procéder à une nomination ou présentation ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Désormais, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Compte tenu de ces indications, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PROCEDER**, dans les conditions précitées, à la désignation des représentants devant siéger au sein des organismes relevant de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, présentés dans le tableau ci-joint.



DL.2020-119 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET VIE ÉTUDIANTE : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**RAPPORT N° 02.41 : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET VIE ÉTUDIANTE :**  
**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS**

**LISTES DEPOSEES**

**LISTE « LA PASSION D'AIX »**

UFR (UNITE DE FORMATION) ET DE RECHERCHE D'ECONOMIE ET DE GESTION/ S. DI CARO  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UFR DE SCIENCES AIX-MARSEILLE (UFR SCIENCES, AMU) / S.JOISSAINS  
ARTS ET METIERS PARITECH (EX ENSAM) / S.E. KHOUIEL  
INSTITUT INTER UNIVERSITAIRE D'ETUDES ET DE CULTURES JUIVES (IECJ)/M. ZAZOUN  
UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE DE L'UNIVERSITE / O.BONTHOUX  
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS REGION PACA (CNAM)/S.E. KHOUIEL  
**PLAN CAMPUS/GROUPE DE TRAVAIL**

G. BRAMOULLE

D. AUGÉY

E. CHEVALIER

**LISTE « AIX EN PARTAGE »**

MARC PENA

PLAN CAMPUS/GROUPE DE TRAVAIL

MARC PENA

**LISTE « AIX AU CŒUR »**

PLAN CAMPUS/GROUPE DE TRAVAIL

SOPHIE MEYNET DE CACQUERAY

**RESULTATS**

**SONT ELUS A MAIN LEVEE ET A LA MAJORITE :**

**LISTE « LA PASSION D'AIX »**

UFR (UNITE DE FORMATION) ET DE RECHERCHE D'ECONOMIE ET DE GESTION  
S. DI CARO  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UFR DE SCIENCES AIX-MARSEILLE (UFR SCIENCES, AMU)  
S. JOISSAINS  
ARTS ET METIERS PARITECH (EX ENSAM)  
S.E. KHOUIEL  
INSTITUT INTER UNIVERSITAIRE D'ETUDES ET DE CULTURES JUIVES (IECJ)  
M. ZAZOUN  
UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE DE L'UNIVERSITE  
O.BONTHOUX  
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS REGION PACA (CNAM)  
S.E. KHOUIEL

**PLAN CAMPUS/GROUPE DE TRAVAIL**

G. BRAMOULLE

D. AUGÉY

E. CHEVALIER

**Sur la proposition du Maire, sont désignés également:**

MARC PENA

SOPHIE MEYNET DE CACQUERAY

Ont signé Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire,  
Président de séance et membres du conseil présents :

Compte-rendu de la délibération affiché le 30/07/20  
(articles L2121-25 et R 2421-11 du C.G.C.T)

« Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»